



## PROCES-VERBAL DU 30 AOUT 2012 A 20H00 AU CENTRE COMMUNAL DE BEGNINS

---

**Présidence : Monsieur Charles Rolaz (ad intérim)**

**Suite de la Présidence par : Madame Chantal Landeiro**

Le Président ad intérim en tant que doyen de ce Conseil d'établissement ouvre la séance à 20h00. Il salue les représentants des autorités locales, des professionnels, des parents d'élèves et de la société civile et les remercie de leur présence.

Il remercie également le personnel de la Commune de Begnins pour la mise à disposition de la salle.

M. Lohri est remercié pour sa présence en tant que représentant de l'AISE. Il présentera le point 3 de l'ordre du jour : « historique ».

### **Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Historique.
4. Lecture de la correspondance reçue.
5. Élection du bureau.
6. Élection de Mme Chytil (société civile).
7. Discussion sur le renouvellement à la rentrée prochaine des élus au sein du conseil d'établissement.
8. Présentation du conseil d'établissement.
9. Indemnités.
10. Fixer notre agenda futur.
11. Point de situation de la part de la Direction.
12. Point de situation de la part de l'AISE.
13. Divers et propositions individuelles.

### **1. Appel :**

L'appel fait constater la présence de 15 membres, 1 membre est excusé et 1 membre a démissionné.





## **2. Acceptation de l'ordre du jour:**

Après modification du point 6 par la dénomination suivante : ***élection des quatre représentants de la société civile***, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

## **3. Historique:**

M. Lohri souhaite la bienvenue à tous les membres de ce nouveau Conseil d'établissement et présente à l'assemblée l'historique suivant :

- 1984** Une nouvelle loi scolaire a été votée.  
Trois types de structures politiques et pédagogiques existent à présent.
- 1987** La 1<sup>ère</sup> convention scolaire entre Vich et Coinsins a été signée.
- 1991** La 1<sup>ère</sup> convention scolaire avec les exécutifs politiques de cinq Communes voit le jour.
- 1<sup>er</sup> aout 1999** La 1<sup>ère</sup> convention scolaire des huit Communes voit le jour. Première nomination d'une commission scolaire avec un Directeur.
- 1998** Création de la Convention « Etat-Comm » avec la définition des compétences financières et pédagogiques ainsi que le report de charges.  
A présent, les Communes possèdent les bâtiments et l'Etat gère la pédagogie.
- 2006** Changement de la loi scolaire par une adaptation de la loi existante ce qui a eu pour conséquence de modifier les conventions scolaires. Un découpage territorial a été effectué.
- 2008** Changement du règlement sur la loi scolaire vaudoise avec la création d'un Conseil d'Etablissement.
- 2008** Création des statuts de l'Association Intercommunale Scolaires de l'Esplanade (un groupement de dix Communes).
- 2008** Mise en application du Conseil d'Etablissement mais un manque de représentants de la société civile est survenu.
- 2009** Suppression des commissions scolaires.





- 16.12.2009** Le Conseil Intercommunal de l'AISE accepte les statuts avec un Conseil d'Etablissement.
- 14.04.2010** Les statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sont validés par le Conseil d'Etat.
- 31.07.2011** Fin de législature et toujours un manque de représentants de la société civile.
- 01.08.2011** Nouvelle législature avec la recherche de nouveaux membres.
- 30.08.2012** La première séance du Conseil d'Etablissement a lieu.

#### **4. Lecture de la correspondance reçue :**

M. Fabien Kloetzli a annoncé par écrit le 24 mai 2012 sa décision de se retirer du Conseil d'Etablissement pour des raisons personnelles.

#### **5. Election du bureau:**

##### **Election du / de la Président-e**

Le Président ad Intérim propose de voter pour la candidature de Mme Chantal Landeiro et passe au vote.

Mme Chantal Landeiro accepte cette fonction et est élue à l'unanimité.

**La Présidente du Conseil d'Etablissement reprend dès lors la présidence de la soirée.**

M. Charles Rolaz est remercié pour son rôle de Président ad Intérim.

##### **Election du / de la Vice-Président-e**

La Présidente pense qu'il serait préférable qu'un-e représentant-e du groupe des professionnels soit élu-e à ce poste de Vice-Président-e.

M. Wettstein pense qu'il serait préférable qu'une personne externe à l'école soit élue, mais il accepterait ce poste avec enthousiasme.

M. Julien Wettstein est élu à l'unanimité.





### **Election du / de la Secrétaire**

La Présidente propose Mme Vanessa WICHT, secrétaire du Conseil Intercommunal de l'AISE qui a accepté ce poste.

Mme Vanessa WICHT est élue à l'unanimité.

### **Election d'un-e scrutateur – trice pour la société civile**

Mme Géraldine Chytil se propose au poste de scrutatrice, elle est élue à l'unanimité.

### **Election d'un-e scrutateur – trice pour les parents**

Mme Claudia Rovelli Wasser se propose au poste de scrutatrice, elle est élue à l'unanimité.

Il est précisé qu'en cas d'absence de l'une des scrutatrices, un-e remplaçant-e sera nommé-e durant la séance.

### **6. Election des quatre représentants de la société civile :**

La Présidente propose d'élire Madame Géraldine Chytil, Madame Véronique Pégaitaz, Madame Lina Piguet et Monsieur Thomas Vonaesch après que ces derniers se soient présentés et aient redonné leur rôle et motivation pour ce poste de représentant de la société civile.

Ces quatre membres sont élus à l'unanimité par les représentants des autorités locales et des professionnels.

### **7. Discussion sur le renouvellement à la rentrée prochaine des élus au sein du conseil d'établissement :**

La Présidente rappelle que les représentants de la société civile viennent d'être élus pour une durée de deux ans et demi soit jusqu'en février 2015.

De force, les représentants des autorités locales ainsi que les représentants des professionnels ont été désignés par leurs autorités respectives.

Il ne reste plus qu'à organiser l'élection des représentants des parents d'élèves.

1. La Direction de l'Esplanade doit, en collaboration avec le comité de direction de l'AISE, informer les parents d'élèves fréquentant l'établissement de la date de la prochaine élection et les inviter à déposer leur candidature dans un délai qu'elle leur indiquera.





2. Ensuite de quoi, la Direction de l'établissement vérifie la qualité des parents candidats et elle transmet la liste au Comité de Direction de l'AISE.
3. Lors de l'assemblée, seront élus 4 parents, deux pour le secondaire et deux pour le primaire et ce pour une durée de deux ans et demi.

La date de cette assemblée de parents d'élèves sera fixée ultérieurement.

### **8. Présentation du Conseil d'Etablissement :**

La Présidente effectue une présentation du Conseil d' Etablissement (voir document ci-joint).

### **9. Indemnités :**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Jetons de présence :</b> | CHF 30.00 par séance                    |
| <b>Président</b>            | CHF 200.00 par séance + CHF 40.00 heure |
| <b>Secrétaire :</b>         | CHF 40.00 heure                         |
| <b>Commissions :</b>        | CHF 30.00 heure                         |

Ces indemnités ont été acceptées par le Comité de Direction de l'AISE.

### **10. Fixer notre agenda futur :**

Les prochaines séances sont fixées aux dates suivantes:

**Le 28 février 2012 à 20h00.**

**Le 23 mai 2012 à 20h00.**

### **11. Point de situation de la part de la Direction :**

La parole est donnée aux représentants des professionnels.

M. Julien Wettstein, Directeur de l'Esplanade, présente son établissement :

- 1175 élèves
- 110 enseignants
- 60 classes

Ce qui représente 2400 périodes d'enseignement par semaine.

La procédure d'enclassement est très difficile.





Il précise que depuis la rentrée scolaire 2012-2013, nous sommes passés du plan d'étude vaudois au plan d'étude romand.

Le Conseil de Direction est composé de quatre Doyens et deux secrétaires sont présents au sein de l'Etablissement.

D'énormes changements vont intervenir à l'avenir avec, dès le 1<sup>er</sup> août 2013, l'introduction de la Leo (nouvelle loi scolaire). Au plus tard, à la rentrée d'août 2015, l'école verra l'introduction définitive d'HarmoS.

Le volume de travail de la Direction et des enseignants va être considérable dans les années à venir.

M. Julien Wettstein rappelle que les rôles sont bien définis et qu'en aucun cas, le Conseil d'Etablissement ne pourra intervenir dans l'enclassement. Le Directeur est ouvert à toutes propositions, mais il lui incombe de prendre les décisions finales. Il faut toujours garder à l'esprit le bien être de l'élève.

Le projet « EDIA » est testé depuis un an. Ce projet est axé sur l'inclusion scolaire.

Le point des constructions scolaires est un point compliqué sur lequel la Direction n'a aucun pouvoir décisionnel.

#### Question et remarques :

Mme Claudia Rovelli Wasser demande qui prend les décisions concernant les horaires de bus. Car parfois, les enfants arrivent avec deux à trois minutes de retard en classe selon le bus qui est pris par l'élève.

M. Julien Wettstein répond que dans un tel cas, les enseignants respectent la situation. Le Directeur rappelle qu'un changement d'horaire interviendra au mois de décembre.

#### **12. Point de situation de la part de l'AISE :**

La parole est donnée à M. Philippe Menoud.

Celui-ci rappelle qu'une nouvelle classe s'est ouverte à Le Vaud et une nouvelle classe verra le jour à Bassins au mois d'octobre. Trois nouveaux éléments modulables ont été installés pour cette rentrée scolaire à Begnins.





Questions et remarques :

Aucune remarque.

**13. Divers et propositions individuelles :**

La Présidente propose de décider, ce soir, de fixer les dates de congé que le Conseil d'Établissement doit octroyer et elle propose les dates suivantes :

**Le 8 mai 2012**

**Le 5 juillet 2012**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par tous les membres.

La séance est levée à 22h00.

**Pour le Conseil d'Établissement de L'AISE**

**C. Landeiro**

**V. Wicht**

**Présidente**

**Secrétaire**

